



Publication MAR_20240224
du 18/09/2024

AVIS

Objet : Procédure de tirage au sort à la Commission Consultative Paritaire commune à Dijon métropole à la Ville de Dijon et à son C.C.A.S.

Les élections aux instances consultatives du personnel de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son C.C.A.S. se sont tenues le jeudi 8 décembre 2022.

S'agissant de la Commission Consultative Paritaire, l'ensemble des sièges de représentants du personnel ont été attribués par voie de tirage au sort parmi les électeurs éligibles le 23 janvier 2023 faute de liste de candidats déposée par les organisations représentatives du personnel.

Or, quatre sièges de représentant du personnel sont devenus vacants.

Par conséquent et conformément aux dispositions des articles 5 et 17 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale, il y a lieu de les pourvoir par voie de tirage au sort parmi les électeurs à cette Commission.

Je vous informe qu'il sera procédé à ce tirage au sort le :

**26 septembre 2024 à 9 heures,
Direction des Ressources humaines,
Atrium, 6 place des Savoirs à Dijon,
salle 213.**

et vous précise que tout électeur de la Commission Consultative Paritaire peut y assister.

18 SEP. 2024

A Dijon, le

Le Président,
François REBSAMEN
Ancien Ministre

